

**CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL
DE NORMANDIE**

Avis CSRPN n°2019-07-06

Séance du 28 juin 2019

Avis du CSRPN de Normandie

Travaux GRT Gaz en Réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine

Présentation du dossier

Trois défauts ont été identifiés sur la canalisation DN 500 Seine Nord – Le Havre, en réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine (à l'aide d'un capteur envoyé à l'intérieur de la canalisation). Il est nécessaire de procéder à une inspection visuelle de l'état extérieur. Pour cela, la canalisation doit être découverte à l'emplacement des défauts, grâce à une fouille (une par zone de défaut).

En fonction des résultats de l'inspection, il pourra être procédé directement à la réparation sur la canalisation existante ou le tronçon endommagé devra être changé. Dans ce deuxième cas, la canalisation devra être sectionnée, et un nouveau tronçon raccordé (soudure, réfection du revêtement...).

En cas de besoin de réaliser une coupe, il sera indispensable de maintenir la circulation du gaz. Pour cela, une dérivation serait mise en place par un système de "double stopples avec bypass".

Les emprises cumulées des chantiers seront au maximum de 6 920 m².

Le tracé définitif des accès à ces fouilles a été validé avec la Maison de l'Estuaire. Sur l'aire de travaux envisagée et le passage des engins prévus, aucune espèce protégée n'a été diagnostiquée. La flore patrimoniale signalée à proximité sera identifiée par un balisage pour éviter ces zones. Des barrières à amphibiens seront installées autour des fouilles pour éviter qu'ils n'y pénètrent. Les travaux sont prévus entre le 15 août et le 28 octobre, hors période de nidification des oiseaux. Cependant, la fouille R16 étant située proche d'une zone de non chasse, un filet de camouflage sera installé pour réduire les dérangements.

Principales remarques du Conseil

Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel remarque que le compactage à l'identique est peu réaliste. Une étude pédologique aurait pu être réalisée pour qualifier la sensibilité des sols et choisir les itinéraires de passage des engins en conséquence (des grues interviendront en cas de pose de by-pass). Une vigilance devra être portée sur le risque de développement des espèces exotiques envahissantes. Le suivi environnemental du chantier n'est pas précisée, ni du point de vue du suivi de chantier lors de travaux, ni du suivi post-travaux. Les suivis proposés sont trop sommaires et pas suffisamment détaillés.

Il regrette qu'il n'y ait aucune information sur les suivis et leur fréquence et qu'aucune mesure compensatoire ne soit proposée pour ces travaux.

**CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL
DE NORMANDIE**

Avis du CSRPN de Normandie

Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Normandie émet un avis favorable à ces travaux de réfection des canalisations de gaz dans la RNNES, sous réserve que soient formalisés un cahier des charges des travaux, comportant un descriptif de la méthode de suivi des mesures environnementales du chantier et un protocole de suivi de la renaturation de la zone de travaux.

Conformément à l'article R411-25 du Code de l'Environnement, le présent avis est transmis à Madame la Préfète de la région de Normandie et à Monsieur le Président du Conseil Régional et sera publié sur le site de la DREAL au titre du porter à connaissance des travaux du Conseil.

Le président du CSRPN



Thierry Lecomte